

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 03 JUIN 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le lundi trois juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*  
28 mai 2024

*Mis en ligne :*

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

Présents : 22  
Votants : 29  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëticia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELLAERT Damien ;

**Procurations de vote et mandataires :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, JOURDAN Christiane ayant donné pour voir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à VALLEE Priscilla, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à METAYER Chrystèle, RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël.

Madame CAÏTUCOLI Christiane est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 28 mai 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**Délibération n°2024-063. CULTURE : saison culturelle 2024/2025 - tarifs**

Rapporteur : L TORTELLIER

**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** la commission vie associative en date du 23/05/2024.

**CONSIDERANT** que les élus souhaitent mettre en place, à la rentrée de septembre 2024, une saison culturelle destinée, d'une part à enrichir l'actuel projet culturel en proposant au public thoréfoléen de nouvelles propositions, d'autre part à donner davantage de cohérence, de lisibilité et d'audience à un certain nombre de manifestations existantes sur la commune ;

**CONSIDERANT** que cette première saison culturelle 2024-2025 intégrera un certain nombre de manifestations d'ores et déjà présentes dans le paysage thoréfoléen et émanant des services culture, médiathèque ou encore animations locales (Festival Manimagine, Salon de peinture,

Instants d'Histoires, Photofolies, certains rendez-vous de la médiathèque...). Ces manifestations trouveront pleinement leur place dans une saison culturelle qui sera enrichie de cinq nouvelles propositions, issues de registres variés du spectacle vivant et définis de la manière suivante pour la prochaine saison : danse, théâtre, cirque contemporain, stand-up et arts de la rue (programmation en cours).

L'ambition est de proposer une saison culturelle variée, ouverte à tous, avec une qualité de programmation conforme à celle proposée dans un certain nombre d'équipements culturels de l'agglomération rennaise.

**CONSIDERANT** que la tarification proposée s'appliquera uniquement à quatre des cinq nouvelles propositions de la saison 2024-2025 (gratuité pour le spectacle des arts de la rue), ainsi qu'au festival de marionnettes Manimagine. Le cas échéant, une proposition du festival Instants d'Histoires, pour peu que l'un des spectacles proposés se déroule salle de l'Éclat, pourra également faire l'objet d'une tarification.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITE :**

**D'ADOPTER** le principe d'une grille avec trois catégories de spectacle : A, B et C ; la catégorie affectée aux spectacles payants de la saison culturelle sera établie principalement en fonction du coût de cession du spectacle proposé, coût incluant également les frais techniques ;

**D'ADOPTER** la grille de tarification ci-dessous, avec deux tarifs par catégorie, l'un plein, l'autre réduit.

Le tarif réduit s'appliquera aux catégories de population suivantes : moins de 25 ans, étudiant, apprenti, demandeur d'emploi, bénéficiaires RSA, Bénéficiaires AAH, Carte Sortir et groupes (minimum 10 personnes avec 1 accompagnateur gratuit).

- Catégorie A : 10€ (plein) et 5€ (réduit)
- Catégorie B : 15€ (plein) et 10€ (réduit)
- Catégorie C : 25€ (plein) et 20€ (réduit)

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE

